

AFFAIRE N° 11**ACQUISITIONS DE TERRAINS**

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur les projets d'acquisitions des terrains suivants pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires intéressés :

Références cadastr.	Superficies (en m ² / ha)	Situations	Anciens propriétaires	Prix (en F)	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
---------------------	--------------------------------------	------------	-----------------------	-------------	-------------------------	--------------------	-------------------------

AI 74 p-75-76-77 p-78 p-87 p	3 ha environ	Redoute	Etat (Ministère des Armées)	Suivant estimation des Domaines	Amiable	Grand Stade Redoute et dépendances fonctionnelles	903-210
AR 188-189-190-191-192	9 320 m ²	Butor	Etat (Direction Générale des Impôts)	711 952 F suivant estimation des Domaines	Amiable	Aménagement des délaissés fluviaux sur la Ravine du Butor	908-210
AT 239	1 141 m ²	26 Rue Saint-Philippe	FARSA Henri	800 000 F compatible avec estimation des Domaines	Amiable	Boulevard Sud	901-210

<u>Références cadastrales</u>							
AW 256-257-371-478-479-480-500-507 / BC 249-250-252/ BD 426-428-436-456-458-472-508-509 / BE 229-235-422-425-427		Sainte-Clotilde	S.E.D.R.E.	Gratuit	Amiable	Emprises publiques dans les Z.A.C.II de Patates-à-Durand et Z.A.C.Sainte-Clotilde	901-210
<u>Superficie</u> 5 500 m ² environ							
BI 157 p-159 p-163 p-378 p-386 p-524 p-572 p	13 418 m ²	Chaudron/Moufia	S.I.D.R.	1 300 000 F suivant estimation des Domaines	Amiable	Boulevard Sud	901-210

Références cadastr.	Superficies (en m2)	Situations	Anciens propriétaires	Prix (en F)	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
BI 299-313	4 580 m2	Allée des Primevères Moufia	VITRY Yvon Raymond	Gratuit	Amiable	Voies publiques (régularisation) / espace vert	901-210
BR 367	694 m2	Chemin de Morlaix Bretagne	MOUTOUSSAMY Rosély et copropriétaires	Gratuit	Amiable	Régularisation après classement dans le domaine public	901-210
BS 750-755	428 m2	Chemin Bancoul Z.A.C.I/Moufia	S.E.D.R.E.	Gratuit	Amiable	Elargissement Ch. Bancoul	901-210
BS 816	441 m2	Moufia	TURPIN Joseph	18 250 F inférieur au seuil de consultation des Domaines	Cession gratuite jusqu'à 10 % / indemnisée au-delà	Elargissement de voirie	901-210
BT 217 p	58 m2 environ	Chemin des Bringelliers	Consorts CASIMIR	150 F/m2 inférieur au seuil de consultation des Domaines	Amiable	Elargissement du Chemin des Bringelliers	901-210
BW 402-413	313 m2	Z.A.C. I de Bellepierre	S.E.D.R.E.	Gratuit		Emprises publiques/ All. des Granits	901-210
CM 39	2 957 m2	Brûlé	MALADIRA Rémy Emmanuel	90 000 F supérieur de 50 % à l'estimation des Domaines	Préemption D.P.U.	Développement des loisirs et du tourisme	908-210
CS 153	100 m2	Chemin Bois-de-Nattes Bois-de-Nêfles	COME Daniel	Gratuit	Amiable	Aménagement Chemin Bois-de-Nattes	901-210

Références cadastr.	Superficies (en m2)	Situations	Anciens propriétaires	Prix (en F)	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
DM 235 et 249 (1/6 indivis)	3 305 m2	Camélias	Consorts GERBITH	275 400 F compatible avec l'estimation des Domaines	Amiable	Terrain de sports (DM 235)/ Extension Ecole Candide Azéma (DM 249)	903-210
DS 230-231	5 198 m2	Chaudron	S.I.D.R.	Echange contre terrains communaux AC 46 à 49 AH 94, RR 944 avec soultte à la charge de la Commune suivant estimation des Domaines	Amiable	Espace vert	901-210

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, en cas d'accord :

- de motiver votre décision de passer outre à l'estimation des Domaines pour le terrain cadastré section CM n° 39 ;
- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition, et à verser aux intermédiaires éventuels et aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant.

Je mets cette affaire aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS

Concernant l'acquisition du terrain cadastré section CS n° 39 situé au Brûlé appartenant à Monsieur MALADIRA, il est proposé de passer outre l'estimation des Domaines -dépassement qui se justifie par le projet d'acquisition par la Commune d'un terrain qui y est contigu, pour lequel des pourparlers ont déjà été engagés, et par le coût relativement minime du terrain concerné (environ 30 F par mètre carré)-.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Six. Pour ? Ensemble des autres Conseillers Municipaux présents.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE
(six abstentions -dont deux votes par procuration-).

*

*

*